

DEMANDE DE CLASSIFICATION D'UN AERONEF

- Non annexe II, usagé, importé d'un Etat membre de l'AESA et disposant d'un certificat d'examen de navigabilité valide établi conformément à la Partie M¹
 Non annexe II, usagé, importé d'un Etat non membre de l'AESA ou importé d'un Etat membre de l'AESA, mais ne satisfaisant pas aux conditions requises pour un transfert entre Etats membres²
 Non annexe II, neuf, produit dans un Etat membre de l'AESA sous agrément 21G ou sous autorisation 21F ou non annexe II, neuf, importé d'un Etat non membre de l'AESA³
 Annexe II, éligible pour un CDN ou un CDNS de type OACI (hors CDNR et CDNS orphelins, CNRA, CNRAC, CNSK, CNRAA)
 Aéronef Sport Léger (Light Sport Aircraft)

L'original est à adresser au Niveau Local de l'OSAC chargé des opérations en vue de la classification.

Une copie est à transmettre au Niveau Central de l'OSAC à Issy-les-Moulineaux.

Cocher ou noircir les utiles

Je vous prie de bien vouloir me délivrer :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> le Certificat de navigabilité (CDN) | <input type="checkbox"/> la Licence de Station d'Aéronef (LSA) |
| <input type="checkbox"/> le Certificat d'Examen de Navigabilité (CEN) | <input type="checkbox"/> le livret d'aéronef |
| <input type="checkbox"/> le Certificat Acoustique (CA) | <input type="checkbox"/> le (les) livret(s) moteur |
| <input type="checkbox"/> le Certificat de Limitation de Nuisances (CLN) | <input type="checkbox"/> le carnet de route |
| <input type="checkbox"/> le laissez-passer EASA pour aéronef de sport léger | |

pour l'avion l'hélicoptère le planeur le moto-planeur le ballon

Constructeur :

Immatriculation : F-

Modèle :

N° de série :

dont le propriétaire est communautaire
 n'est pas communautaire

dont l'exploitant est français
 n'est pas français

et dont la description détaillée se trouve dans la fiche ci jointe.

Je m'engage :

- à la date de votre intervention à présenter un aéronef conforme à une définition, certifiée par l'AESA ou la DGAC (pour les aéronefs annexe II), et en état de navigabilité, accompagné d'un dossier comprenant toutes les informations nécessaires à la justification de cette situation,

Je soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2005 à sa dernière évolution relatif aux redevances pour services rendus par l'Etat pour la sécurité et la sûreté de l'aviation civile et pris pour l'application des articles R. 611-3, R 611-4 et R 611-5 du code de l'aviation et m'engage à ce que les honoraires et les frais qui seront facturés par l'OSAC soient réglés.

Lieu de présentation :

Personne ou organisme chargé de la présentation :

Epoque envisagée pour la présentation :

Adresse où devront être envoyés les documents :

Adresse où devra être envoyée la facture :

Lieu et date :

Nom, signature et cachet du (des) propriétaire(s) ou d'une personne dûment mandatée

[dans ce cas joindre le (les) mandat(s)]

Documents joints :

- Fiche de renseignement sur l'aéronef (AC 152 au dernier indice), **sauf pour les aéronefs de sport léger**
 Mandat(s) du (des) propriétaire(s)
 Attestation de conformité de l'installation radio, **sauf pour aéronef de sport léger**
 Si l'aéronef est importé d'un Etat membre de l'EASA et dispose d'un certificat d'examen de navigabilité établi conformément à la Partie M en cours de validité : copies des anciens CDN, CEN et CA
 Si l'ancien CA n'a pas été établi conformément à la Partie 21 et que les valeurs des niveaux de bruit ne sont pas relevées dans la base de données EASA ad hoc, copies des documents approuvés par l'autorité primaire de certification pour la MTOW, la MLW et les niveaux de bruit.

¹ Rapport de classification à utiliser : AC 133

² Rapport de classification à utiliser : AC 139 ou AC 132 si recommandation par un organisme agréé Part M/G avec privilège I

³ Rapport de classification à utiliser : AC 177

DEMANDE COMPLEMENTAIRE DE LAISSEZ-PASSER VALANT CDN⁴

(Lorsqu'il y a demande complémentaire, les deux pages entières de l'AC 138 sont à faxer au 01 46 42 65 39)

- Dans l'attente de l'édition du titre de navigabilité définitif, je vous prie de bien vouloir me délivrer un Laissez-Passer valant CDN. A cet effet je m'engage* à m'assurer, en permanence, du respect des conditions de vol associées, à savoir :
- l'aéronef doit être utilisé dans le cadre de son manuel de vol approuvé,
 - les exigences applicables pour le maintien de la navigabilité sont celles définies au chapitre VII de l'annexe à l'arrêté modifié du 24 juillet 1991.

Le Laissez-Passer est à transmettre au fax ou mel suivant :

Lieu et date

Nom, signature et cachet du **demandeur* du laissez-passer ou de la personne mandatée**
[dans ce cas joindre le (les) mandat(s) si différent(s) du demandeur de la classification]

* Nota :

Toute personne, physique ou morale, peut postuler à un laissez-passer.

La contrainte est que le demandeur d'un laissez-passer en devient obligatoirement le titulaire (mentionné sur le laissez-passer) et, à ce titre, sera garant du respect de toutes les conditions/restrictions associées au laissez-passer.

Dans certains cas, le propriétaire/exploitant pourra juger plus approprié de désigner une autre personne comme demandeur/titulaire du laissez-passer : atelier de maintenance, organisme d'essais en vol etc.

Par ailleurs le "demandeur" d'un laissez-passer peut mandater une autre personne pour être le correspondant de l'OSAC dans le processus de demande de laissez-passer et notamment, signer en son nom la demande de laissez-passer. Mais c'est bien le demandeur (et non la personne mandatée) qui sera titulaire du laissez-passer et donc le garant du respect de toutes les conditions/restrictions associées au laissez-passer.

⁴ Nota : le montant de la redevance associée au laissez-passer valant CDN est de 30 €